AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1179
FR0011742329-FS0640

3 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juin 2018, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Investissement[1], les seuils de 15% et 10% des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement 1 132 915 actions MC PHY ENERGY représentant autant de droits de vote, soit à la date du franchissement de seuils 9,99% du capital et 9,95% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Investissement (en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies)	1 132 915	9,99	1 132 915	9,95
Total CDC	**1 132 915**	**9,99**	**1 132 915**	**9,95**

Ce franchissement de seuils résulte de la mise au porteur de 827 868 actions MC PHY ENERGY et de la perte des droits de vote double y étant attachés.

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital alors composé de 11 344 580 actions représentant 11 389 709 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.